

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

001A  
N° MINFOF/SG/DF/SB/AF/SC

Yaoundé, le 05 FEV 2009

## AVIS AU PUBLIC

*Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procédera au classement au profit des Communes de Sangmelima, Biwong Bulu, Mengong et de Mvangan d'un massif forestier de 32 770 hectares, situé dans les Départements du Dja et Lobo et de la Mvila, Arrondissements de Sangmelima, d'Ebolowa, Biwong Bulu, Mvangan et de Mengong, Province du Sud et délimité ainsi qu'il suit :*

### DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER DE 10 055 HA DU DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA

Bloc I: 98 ha

*Le point de base C' de coordonnées UTM 033 N (X : 798 883 m ; Y : 325 354 m) est situé à la confluence de la rivière Eboukoulou avec un cours d'eau non dénommé.*

*Cette forêt est limitée ainsi qu'il suit :*

Au Sud:

*Du point C', suivre Eboukoulou en aval sur 1,59 km pour atteindre le point D' (798 224 ; 324 536), situé sur ce même cours d'eau ;*

A l'Ouest et au Nord:

*Du point D', par la droite D'A = 2 km de gisement 327 degrés pour atteindre le point A (797 333 ; 326 237) ;*

*Du point A, par la droite AB' = 0,35 km de gisement 71,5 degrés pour atteindre le point B' (797 670 ; 326 350), situé sur un cours d'eau non dénommé ;*

A l'Est:

Du point B', par la droite B'C' = 1,57 km de gisement 129,5 degrés pour atteindre le point C dit de base.

**Bloc II : 9 957 ha**

Le point de base F' de coordonnées UTM 033 N (X : 800 703 m ; Y : 322 115 m) est situé sur un cours d'eau non dénommé.

A Nord et à l'Est :

Du point F', par la droite F'G' = 1,21 km de gisement 147 degrés pour atteindre le point G' (801 365 ; 321 093), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point G', par la droite G'H' = 1,73 km de gisement 72,5 degrés pour atteindre le point H' (803 020 ; 321 619), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point H', par la droite H'I' = 2 km de gisement 161,5 degrés pour atteindre le point I' (803 676 ; 319 668), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point I', suivre en amont un cours d'eau non dénommé sur 0,70 km pour atteindre le point J' (803 711 ; 318 989) ;

Du point J', par la droite J'K' = 1,61 km de gisement 81 degrés pour atteindre le point K' (805 307 ; 319 243), situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point K', par la droite K'L' = 1,34 km de gisement 27 degrés pour atteindre le point L' (805 916 ; 320 443), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point L', par la droite L'M' = 1,40 km de gisement 72 degrés pour atteindre le point M' (807 245 ; 320 880), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point M', par la droite M'N' = 1,43 km de gisement 144,5 degrés pour atteindre le point N' (808 079 ; 319 716), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point N', suivre en aval un cours d'eau non dénommé sur 1,10 km pour atteindre le point O' (809 083 ; 319 326), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point O', par la droite O'P' = 2,1 km de gisement 144,5 degrés pour atteindre le point P' (810 331 ; 317 365), situé sur la rivière Soo ;

Du point P', suivre en aval Soo sur 2,34 km pour atteindre le point A (811 900 ; 319 250), situé à la confluence de la rivière Soo avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point A, par la droite AB = 3,76 km de gisement 139 degrés pour atteindre le point B (814 367 ; 316 407), situé à la confluence de la rivière Ndamebem ;

Du point B, suivre en aval Ndamebem en aval jusqu'à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé, puis suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur 2,53 km pour atteindre le point C (814 929 ; 314 037), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point C, par la droite CD = 2,28 km de gisement 133 degrés pour atteindre le point D (816 606 ; 312 485), situé sur la rivière Nlobo ;

Au Sud :

Du point D, suivre en aval Nlobo sur 9,26 km pour atteindre le point D<sub>2</sub> (809 663 ; 307 460) ;

A l'Ouest :

Du point D<sub>2</sub>, par la droite D<sub>2</sub>E<sub>2</sub> = 17,9 km de gisement 327 degrés pour atteindre le point E<sub>2</sub> (799 946 ; 322 499), situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point E<sub>2</sub>, suivre ce cours d'eau non dénommé sur 1 km pour atteindre le point F' dit de base.

### DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER DE 830,20 HA DU DEPARTEMENT DE LA MVILA, ARRONDISSEMENT DE MVANGAN

Le point de base D<sub>2</sub> de coordonnées UTM 033 N (X : 809 663 m ; Y : 307 460 m) est situé sur la rivière Nlobo.

Au Sud :

Du point D<sub>2</sub>, suivre en aval Nlobo sur 3,46 km pour atteindre le point E (808 164 ; 304 919), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point E, suivre un cours d'eau non dénommé en amont sur 0,93 km pour atteindre le point F (807 890 ; 305 770) ;

A l'Ouest :

Du point F, par la droite FG = 1,57 km de gisement 294 degrés pour atteindre le point G (806 451 ; 306 405), situé sur la rivière Ndjombo ;

Du point G, suivre Ndjombo en amont sur 2,10 km pour atteindre le point G<sub>2</sub> (807 015 ; 308 225), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point G<sub>2</sub>, par la droite G<sub>2</sub>G<sub>3</sub> = 2 km de gisement 30 degrés pour atteindre le point G<sub>3</sub> (808 031 ; 309 986), situé sur la rivière Ndjombo ;

Au Nord :

Du point  $G_3$ , par la droite  $G_3D_2$ , 3 km de gisement 147 degrés pour atteindre le point A dit de base.

**DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER DE 16 705 HA DU**  
**DÉPARTEMENT DE LA MVILA, ARRONDISSEMENT DE BIWONG**  
**BULU**

Le point de base  $G_3$  de coordonnées UTM 033 N (X : 808 031 m ; Y : 309 986 m) est situé à la confluence la rivière NDjombo avec un cours d'eau non dénommé.

Au Sud :

Du point  $G_3$ , suivre ce cours d'eau non dénommé en amont sur 0,59 km pour atteindre le point II(806 383 ; 309 021), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommé,

Du point II, suivre en amont un cours d'eau non dénommé sur 0,48 km pour atteindre le point I (805 916 ; 309 139) ;

Du point I, par la droite IJ = 1,06 km de gisement 283,5 degrés pour atteindre le point J (804 887 ; 309 390), situé à la confluence de la rivière Bemva'a avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point J, suivre en aval Bemva'a sur 3,13 km pour atteindre le point K (802 305 ; 308 438) ;

Du point K, par la droite KL = 2,38 km de gisement 321 degrés pour atteindre le point L (800 810 ; 310 300) ;

Du point L, par la droite LM = 1,57 km de gisement 296 degrés pour atteindre le point M (799 397 ; 310 985), situé à la source d'un cours d'eau non dénommé ;

Du point M, suivre ce cours d'eau non dénommé en aval sur 0,84 km jusqu'à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé, puis suivre ce cours d'eau non dénommé en amont sur 0,44 km pour atteindre le point N (798 469 ; 310 985) ;

Du point N, par la droite NO = 1,86 km de gisement 248,5 degrés pour atteindre le point O (796 731 ; 310 110), situé à la confluence de la rivière Nzabo'o avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point O, suivre Nzabo'o en amont sur 2 km pour atteindre le point P (797 842, 311 659), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point P, par la droite PQ = 4 km de gisement 277 degrés pour atteindre le point Q (793 788 ; 312 161), situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point Q, suivre en aval ce cours d'eau non dénommé jusqu'à sa confluence avec la rivière Kang-Kang, puis suivre en aval Kang-Kang jusqu'à sa confluence avec la rivière Kong, d'où le point R (790 201 ; 313 845).

A l'Ouest:

Du point R, suivre Kong en amont sur 1,35 km pour atteindre le point S (791 058 ; 314 791);

Du point S, par la droite ST = 1,83 km de gisement 1,5 degrés pour atteindre le point T (791 111 ; 316 623) ; situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point T, par la droite TU = 1,53 km de gisement 33,5 degrés pour atteindre le point U (790 431 ; 318 000), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point U, par la droite UV = 1,76 km de gisement 32,5 degrés pour atteindre le point V (791 377 ; 319 490), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point V, par la droite VW = 3,1 km de gisement 337,5 degrés pour atteindre le point W (790 195 ; 322 345), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point W, par la droite WX = 1,60 km de gisement 49 degrés pour atteindre le point X (791 400 ; 323 400), situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point X, par la droite XY = 2,24 km de gisement 103 degrés pour atteindre le point Y (793 590 ; 322 900), situé sur la piste Mvoula-Meka ;

Du point Y, suivre cette piste sur 2,44 km pour atteindre le point Z (794 917 ; 324 508), situé sur la cette piste ;

Du point Z, par la droite ZA' = 1,35 km de gisement 28,5 degrés pour atteindre le point A' (795 560 ; 325 700).

Au Nord et à l'Est:

Du point A', par la droite A'A = de gisement pour atteindre le point A (797 267 ; 326 235) ;

Du point A, par la droite AB = de gisement pour atteindre le point B (798 224 ; 324 536), situé sur la rivière Eboukoulou ;

Du point B, suivre Eboukoulou en aval sur 0,66 km pour atteindre le point D' (798 292 ; 323 983), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point D', par la droite D'E = de gisement pour atteindre le point E (799 208 ; 322 541), situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point E, suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur 0,59 km pour atteindre le point  $E_2$  (799 775 ; 322 499), situé sur ce même cours d'eau ;

Du point  $E_2$ , par la droite  $E_2G_2$  de gisement pour atteindre le point  $G_2$  (807 015 ; 308 226), situé sur la rivière Ndjombo ;

Du point  $G_2$ , par la droite  $G_2G_3$  de gisement pour atteindre le point  $G_3$  dit de base.

**DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER DE 5 180 HA DU  
DEPARTEMENT DE LA MVILA, ARRONDISSEMENT DE MENGONG**

Le point de base A de coordonnées UTM 033 N (X : 784 817 m ; Y : 320 355 m) est situé à la confluence de la rivière Fale avec la rivière Minkoumou.

Cette forêt est limitée ainsi qu'il suit :

À l'Est:

Du point A, suivre Minkoumou en amont sur 11,89 km pour atteindre le point B (793 791 ; 325 067), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point B, suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur 1,46 km pour atteindre le point C (794 521 ; 326 205) ;

Du point C, par la droite CD = 2,45 km de gisement 52 degrés pour atteindre le point D (796 457 ; 327 721) ;

Du point D, par la droite DE = 1 km de gisement 324,5 degrés pour atteindre le point E (795 880 ; 328 525), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Au Nord-Ouest:

Du point E, suivre un cours d'eau non dénommé en aval sur 2,52 km pour atteindre le point F (793 528 ; 329 191), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point F, par la droite FG = 1,28 km de gisement 219,5 degrés pour atteindre le point G (792 710 ; 328 196), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point G, suivre un cours d'eau non dénommé en aval sur 0,63 km pour atteindre le point H (792 080 ; 328 238), situé sur le même cours d'eau non dénommé ;

Du point H, par la droite HI = 1,1 km de gisement 259,5 pour atteindre le point I (790 999 ; 328 037), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point I, par la droite IJ = 2,22 km de gisement 270 degrés pour atteindre le point J (788 779 ; 328 143), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point J, par la droite JK = 1,39 km de gisement 169,5 degrés pour atteindre le point K (789 036 ; 326 772), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point K, suivre en aval un cours d'eau non dénommé jusqu'à sa confluence avec un autre cours d'eau non dénommé pour atteindre le point L (788 289 ; 325 250) ;

Du point L, suivre en aval ce cours d'eau non dénommé sur 0,75 km pour atteindre le point M (787 550 ; 325 285) ;

Du point M, par la droite MN = 2,53 km de gisement 308 degrés pour atteindre le point N (785 561 ; 326 854), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point N, suivre en aval ce cours d'eau non dénommé jusqu'à sa confluence avec la rivière Bemva'a pour atteindre le point O (785 148 ; 327 475) ;

Au Sud:

Du point O, suivre Bemva'a en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Fale, puis suivre en amont Fale sur 8 km pour atteindre le point A dit de base.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Sud à Ebolowa, à la Délégation Départemental des Forêts et de la Faune du Dja et Lobo, à la Préfecture de Sangmelima, à la Sous-Préfecture de Sangmelima, de Biwong Bulu, Mengong et de Mvangan.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours des 30 (trente jours) qui suivent de la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du Département du Dja et Lobo./-

**AMPLIATIONS :**

- MINFOF/DF ✓
- GOUVERNEUR/Sud
- DPIT/Sud
- PREFET/Dja et Lobo et de la Mvila
- SOUS-PREFET/Biwong Bulu, Sangmelima, Mengong et Mvangan
- MAIRIES/ Biwong Bulu, Sangmelima, Mengong et Mvangan

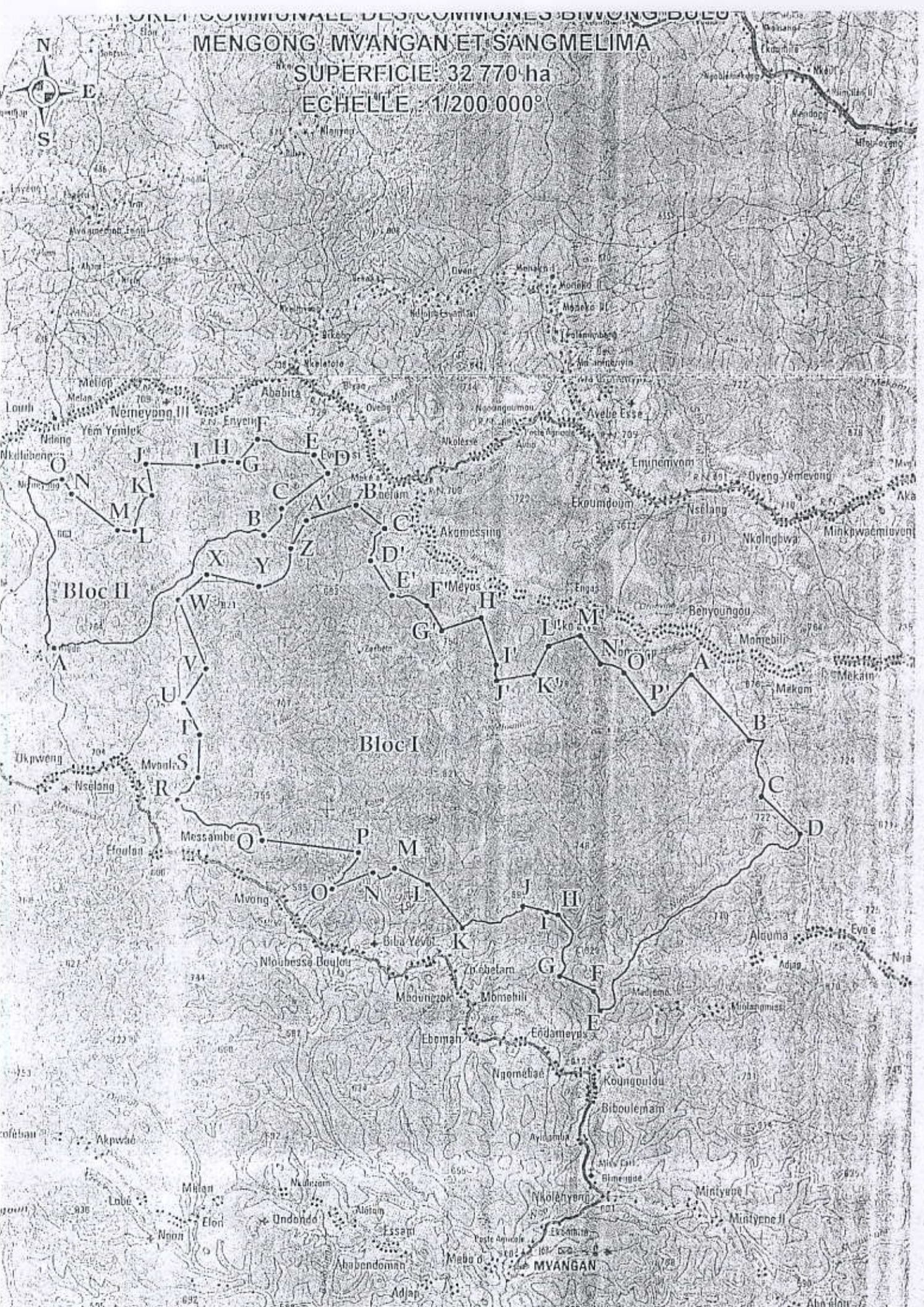


**NGOLLE NGOLLE Elvis**

# MENGONG MVANGAN ET SANGMELIMA

SUPERFICIE: 32 770 ha

ECHELLE: 1/200 000°



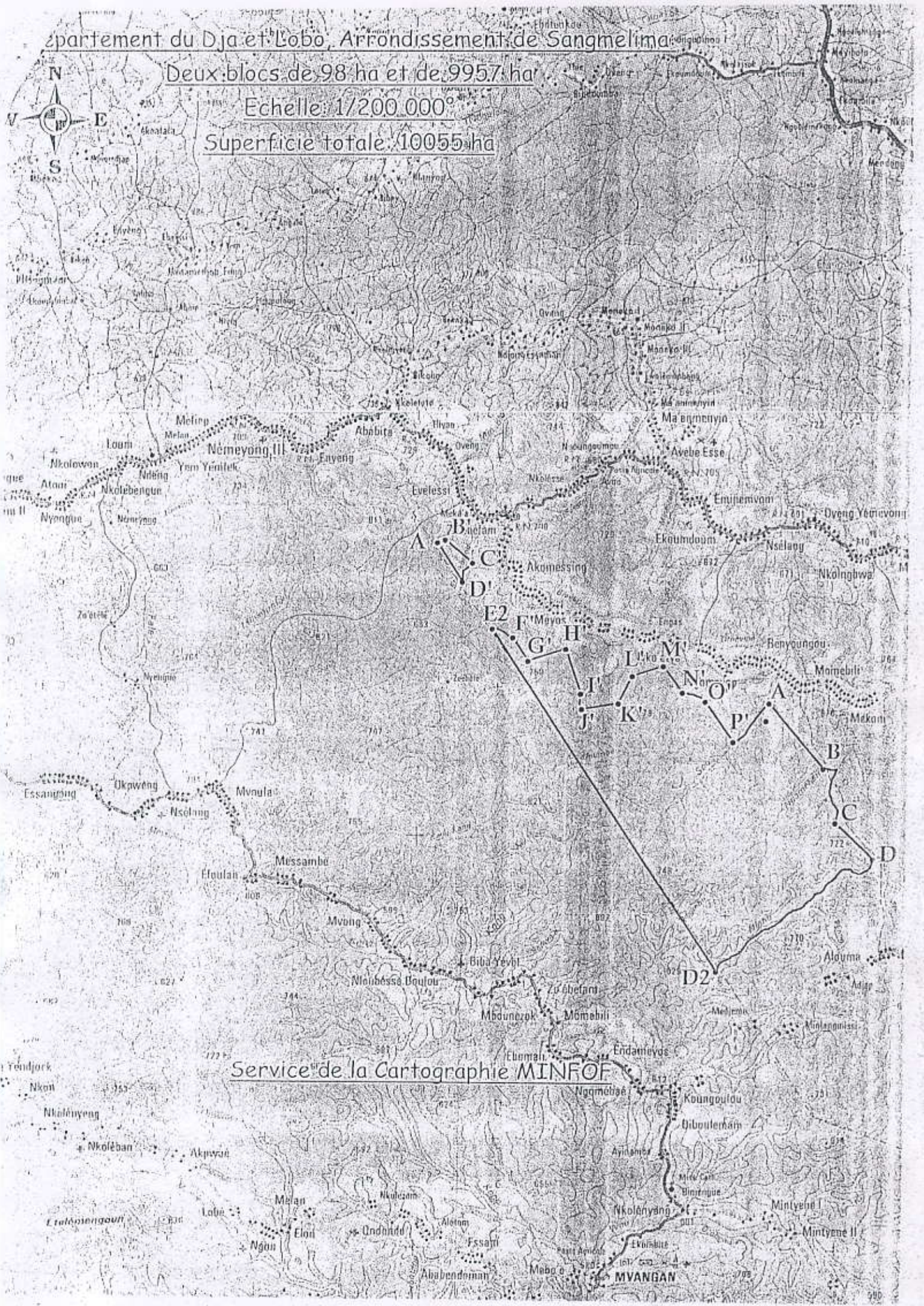


Département du Dja-et-Lobo, Arrondissement de Sangmelima

Deux blocs de 98 ha et de 995,7 ha

Echelle: 1/200 000°

Superficie totale: 10055 ha

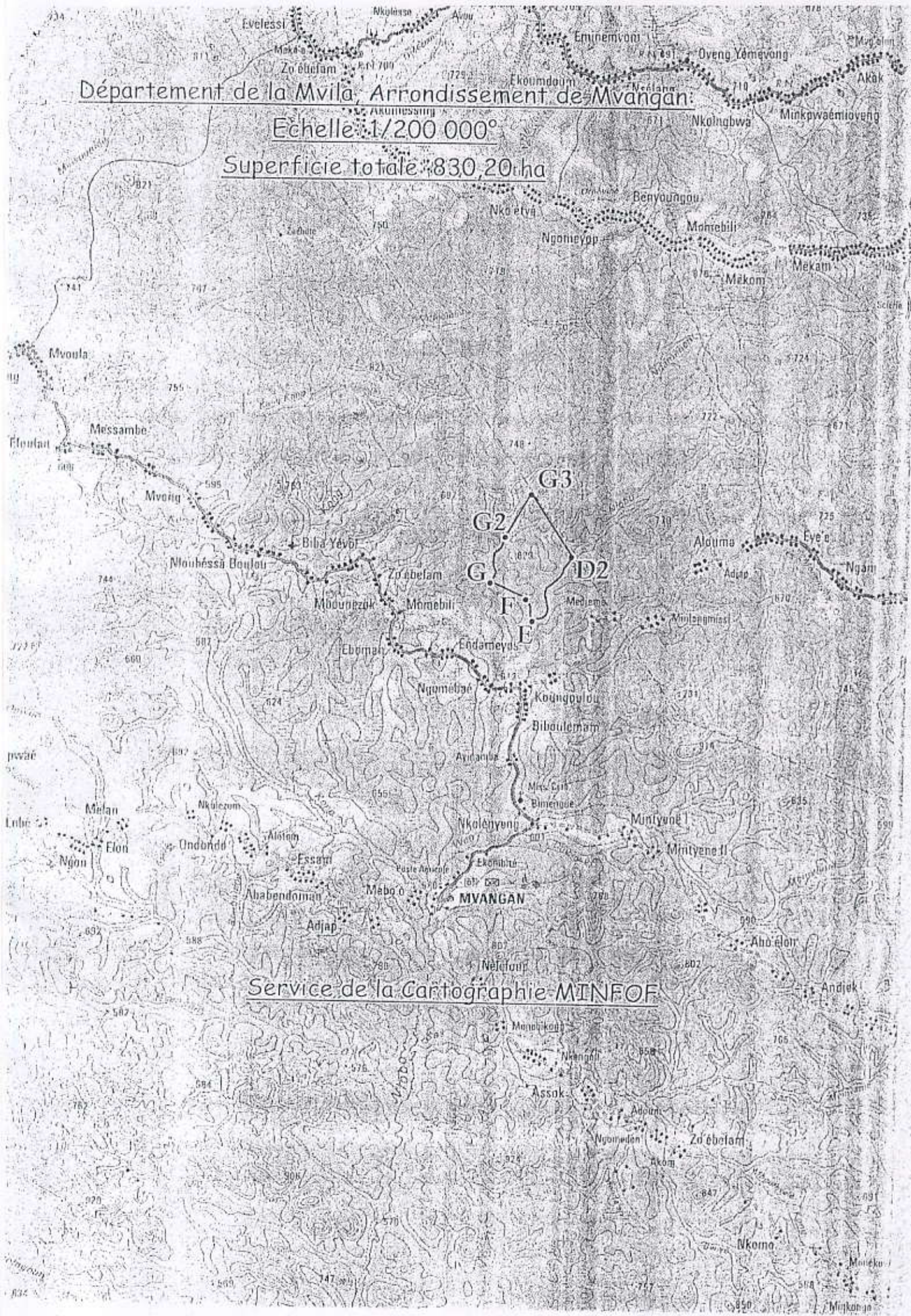




Département de la Mvila, Arrondissement de Mvangan

Echelle 1/200 000°

Superficie totale 830,20 ha



Service de la Cartographie MINFOF

Departement de la Mvila, Arrondissement de Mengong

Echelle: 1/200 000°

Superficie totale: 5180 ha

